

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR

Compte rendu de la séance du

15/03/2023

Membres en exercice : 12

Convocation : 09/03/2023

Affichage : 17/03/2023

L'an deux-mil vingt-deux, le 15 mars 2023 à 9h30, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de Thierry SIMELIERE, président.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Marie-Annick GUILLOU, Marie-Noëlle BROUAUX-MAUDUIT, Erwan BARBEY-CHARIOU, Marcel QUELEN, Nathalie NOWAK

Représentés : Christine ORAIN-GROVALET (pouvoir à Nathalie NOVAK), André COENT (pouvoir à Marie-Annick GUILLOU)

Absents : Erven LEON, Jean-François VILLENEUVE, Jean-Marie BENIER

Etaient également présents : Philippe LOUESDON, Secrétaire général SMSQPA / Jean-François RIAT, Directeur RAE, Olwen de CHAURAND, Responsable du suivi des DSP portuaires, CD 22

Nathalie NOWAK a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-02-001

Présents : 7

Représentés : 2

Votants : 9

SYNDICAT MIXTE – compte de gestion 2022

Le compte de gestion transmis par M. Le comptable public laisse apparaître les résultats suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		156 331,50	72 828,13		72 828,13	156 331,50
Opération de l'exercice	334 163,05	498 859,67	341 182,02	428 469,57	675 345,07	927 329,24
TOTAUX	334 163,05	655 191,17	414 010,15	428 469,57	748 173,20	1 083 660,74
Résultats de clôture	0,00	321 028,12	0,00	14 459,42	0,00	335 487,54
Restes à réaliser		0,00	99 320,00	0,00	99 320,00	0,00
TOTAUX CUMULES		321 028,12	99 320,00	14 459,42	99 320,00	335 487,54
RESULTAT DEFINITIF	0,00	321 028,12	99 320,00	0,00	0,00	236 167,54

Il est conforme aux résultats du compte administratif 2022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 du Syndicat mixte SAINT-QUAY port d'Armor, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte de gestion produits par le Comptable public,

Décide, à l'unanimité :

- De prendre acte que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

SYNDICAT MIXTE – compte administratif 2022

Le compte administratif du Syndicat mixte du Port d'Armor pour l'exercice 2022 laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	-72 828,13	87 287,55	14 459,42
Fonctionnement	156 331,50	164 696,62	321 028,12
Total		251 984,17	335 487,54

Ainsi, le compte administratif présente un **excédent global de clôture de 335 487,54 €**.

Auquel s'ajoute un **reste à réaliser en dépenses de 99 320,00 €**.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée. Madame Marie-Annick GUILLOU est désignée à la présidence de la séance pour cette délibération. Le président quitte la salle.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n° DB 2023-02-001 concernant le compte de gestion 2022 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;

Décide, à l'unanimité

- **d'adopter le compte administratif du syndicat mixte Saint-Quay Port d'Armor pour l'exercice 2022, tel que présenté par le Président.**

Délibération n° 2023-02-003**Présents : 7****Représentés : 2****Votants : 9****SYNDICAT MIXTE – Affectation des résultats 2022**

Le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement**
Excédent reporté 2021 156 331,50 €
Résultat de l'exercice 2022 164 696,62 €
Résultat définitif 2022 **321 028,12 €**
- **Section d'investissement**
Déficit reporté 2021.....- 72 828,13 €
résultat de l'exercice 2022.....87 287,55 €
Résultat de clôture 2022.....**14 459,42 €**
Restes à réaliser en dépenses 2021.....- 99 320,00 €
Résultat définitif d'investissement 2021 - **84 860,58 €**

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'affecter **84 860,58 €** au **compte 1068** « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget primitif 2023.
- De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2022, soit **236 167,54 €** au **chapitre 002** Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2023.
- De reprendre le résultat de clôture, hors restes à réaliser, de la section d'investissement soit – **14 459,42 €** au **compte 001** excédent reporté en recettes d'investissement du budget primitif 2023.

Délibération n° 2023-02-004**Présents : 7****Représentés : 2****Votants : 9****SYNDICAT MIXTE – construction bâtiment sanitaire & service – création AP/CP**

Le syndicat mixte a décidé le lancement du projet de construction de nouveaux bâtiments à usage de sanitaires et services afin d'offrir aux usagers du port et aux agents des locaux plus adaptés répondant aux exigences d'accueil et de services de qualité

Pour tenir compte de la durée de réalisation des travaux dont le calendrier devra prendre en compte la nécessité de maintenir en service les installations sanitaires, il est envisagé la création d'une autorisation de programme (AP).

Le montant total de cette AP s'élève à 1 220 000 €, sur une durée de 2 ans.

La décomposition de cette AP se présente de la manière suivante :

Bâtiment sanitaire & service			
	AP	2023	2024
<u>Bloc principal</u>	1 010 000,00	75 000,00	935 000,00
<i>démolition</i>	75 000,00	75 000,00	0,00
<i>construction</i>	935 000,00		935 000,00
<u>Bloc secondaire</u>	85 000,00	85 000,00	0,00
Honoraires (MOE + annexes))	125 000,00	80 000,00	45 000,00
	1 220 000,00	240 000,00	980 000,00

Il est proposé au conseil syndical d'adopter la délibération suivante :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **De créer une autorisation de programme « construction de bâtiments sanitaires et service », d'un montant total de 1 220 000 € et d'une durée de 2 ans, telle que présentée ci-dessus.**

Délibération n° 2023-02-005

Présents : 7

Représentés : 2

Votants : 9

SYNDICAT MIXTE – Budget primitif 2023

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 703 017,54 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 000 037,54 €

Section de fonctionnement

RECETTES		BP 2023
RECETTES REELLES		461 000,00
70	Ventes de prod. fabr., prest. de serv. marchand	31 000,00
74	Subventions d'exploitation	422 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
RECETTES D ORDRE		5 850,00
042 777	quote part subv inv transférée	5 850,00
RECETTES DE L EXERCICE		466 850,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	236 167,54
TOTAL RECETTES		703 017,54

DEPENSES		BP 2023
DEPENSES REELLES		121 500,00
011	Charges à caractère général	46 500,00
012	Charges de personnel	9 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00
65	autres charges de gestion courante	16 000,00
66	Charges financières	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
DEPENSES D ORDRE		581 517,54
023	Virement à la section d'investissement	321 517,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00
TOTAL DEPENSES		703 017,54

Section d'investissement

RECETTES		RAR	Crédits nouveaux 2023	BP 2023
Libellé		2022	2023	2023
RECETTES REELLES		0,00	1 418 520,00	1 404 060,58
OPFI	OPERATION FINANCIERE	0,00	1 404 060,58	1 404 060,58
	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
RECETTES D ORDRE		0,00	581 517,54	581 517,54
021	Virement de la section de fonctionnement		321 517,54	321 517,54
040	AMORTISEMENT - TOTAL	0,00	260 000,00	260 000,00
TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT		0,00	2 000 037,54	2 000 037,54
R 001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES		0,00	2 000 037,54	2 000 037,54

DEPENSES		RAR	Crédits nouveaux 2023	BP 2023
Libellé		2022	2023	2023
DEPENSES REELLES		99 320,00	1 894 867,54	1 994 187,54
OPFI	OPERATION FINANCIERE	0,00	1 607 400,00	1 607 400,00
90003	LOCAL ADMINISTRATIF	0,00	5 000,00	5 000,00
90008	ASCENSEUR	95 000,00	0,00	95 000,00
90021	Espaces aménagés	4 320,00	42 467,54	46 787,54
90022	Bâtiments sanitaires & services	0,00	240 000,00	240 000,00
DEPENSES D ORDRE		0,00	5 850,00	5 850,00
TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT		99 320,00	1 900 717,54	2 000 037,54
D 001	Déficit d'investissement reporté			0,00
TOTAL DEPENSES		99 320,00	1 900 717,54	2 000 037,54

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;

Vu le projet de budget présenté ;

Décide, à l'unanimité

- d'approuver le budget primitif du syndicat mixte saint-Quay port d'Armor pour l'exercice 2023, tel que présenté

Délibération n° 2023-02-006

Présents : 7

Représentés : 2

Votants : 9

SYNDICAT MIXTE – subventions 2023

Le port d'armor accueille depuis de nombreuses années :

- 2 clubs de plongée associatifs, l'Epave et le Narco club
- Le SNSQP – sensation nautique Saint-Quay-Portrieux

Leur présence et les activités qu'ils développent concourent de manière active à l'animation du port.

Il est ainsi envisagé de reconduire les subventions accordées à ces associations qui concourent de manière active à l'animation du port.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer aux associations l'Epave et le Narco club, une subvention de fonctionnement de 1 500 € chacune.
- D'attribuer à SNSQP, une subvention de 7 000 €

Régie autonome – Compte de gestion 2022

Le compte de gestion transmis par le comptable public fait apparaître les résultats suivants :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		<i>Ensemble</i>	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		352 444,77		139 474,20	0	491 918,97
Opération de l'exercice 2022	1 745 956,29	1 806 849,78	209 160,47	224 123,99	1 955 116,76	2 030 973,77
TOTAUX	1 745 956,29	2 159 294,55	209 160,47	363 598,19	1 955 116,76	2 522 892,74
Résultat Exercice 2022		60 893,49		14 963,52		75 857,01
Résultat au 31/12/2022		413 338,26		154 437,72		567 775,98
Restes à réaliser			11 590,00		11 590,00	
Résultat cumulé		413 338,26		142 847,72		556 185,98

Il est conforme aux résultats du compte administratif 2022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 de la régie autonome du port d'Armor, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte de gestion produits par le Comptable public,

Décide, à l'unanimité :

- De prendre acte que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Régie autonome – Compte administratif 2022

Le compte administratif de la Régie Autonome laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture au 31/12/2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture au 31/12/2022
Investissement	139 474,20		14 963,52	154 437,72
Fonctionnement	352 444,77		60 893,49	413 338,26
Total	491 918,97		75 857,01	567 775,98

Ainsi, le compte administratif présente un **excédent global de clôture de 567 775,98 €**.

Auquel s'ajoute un **reste à réaliser en dépenses de 11 590,00 €**.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M Erwan BARBEY CHARIOU, président de la régie autonome quitte la salle.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n° DB 2023-02-001 concernant le compte de gestion 2022 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;

Décide, à l'unanimité

- **d'adopter le compte administratif de la régie autonome du Port d'Armor pour l'exercice 2022, tel que présenté par le Président.**

Régie autonome – Affectation des résultats 2022

Le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

-	Section de fonctionnement	
	Résultat définitif 2022	413 338,26 €
-	Section d'investissement	
	Résultat de clôture 2022.....	154 437,72 €
	Restes à réaliser en dépenses 2021.....	11 590,00 €
	Résultat définitif d'investissement 2021	142 847,72 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 154 437,72 € au compte R001 « solde d'exécution positif reporté » en recettes d'investissement du budget 2023.
- Reporter l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 413 338,26 € au compte R002 « excédent d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2023.

Régie autonome – Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 s'équilibre à la somme de **2 168 158,61 €** en fonctionnement et de **522 207,05 €** en investissement.

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
1 800 389,28			1 754 820,35		
011	charges à caractère général	861 636,01	013	atténuation de charges	20 000,00
012	charges de personnel	841 349,00	70	ventes produits et prestations	1 562 000,00
65	autre charges gestion	174 000,00	75	autres prod de gestion	170 000,00
66	charges financières	2 204,27	77	produits exceptionnels	2 820,35
67	charges exceptionnelles	500,00			
68	Dotations provisions	700,00			
022	dépenses imprévues	120 000,00			
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
367 769,33			0,00		
042	amortissements	223 965,76	042	quote part subvention transférée	0,00
023	virement section investissement	143 803,57			
			002	Excédent antérieur reporté	413 338,26
Dépenses totales			Recettes totales		
2 168 158,61			2 168 158,61		
Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
0,00			367 769,33		
040	opération d'ordre entre section	0,00	040	opération d'ordre entre section	223 965,76
			021	virement section exploitation	143 803,57
Opérations réelles			Opérations réelles		
522 207,05			0,00		
16	remboursement capital dette	27 165,84	16	emprunt	
20	immobilisations incorporelles	6 000,00			
21	immobilisations corporelles	479 041,21			
23	immobilisations en cours	0,00			
020	dépenses imprévues	10 000,00			
			001	Excédent antérieur reporté	154 437,72
Dépenses totales			Recettes totales		
522 207,05			522 207,05		

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget présenté ;

Décide, à l'unanimité

- **d'approuver le budget primitif de la régie autonome du port d'Armor pour l'exercice 2023, tel que présenté**



Le président,
Thierry SIMELIERE